

FORMATION : L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

<p>Durée : 1 journée (2 x 3,5 heures)</p> <p>Objectifs : Disposer d'outils pratiques pour construire et animer un CSE « à la carte »</p>	<p>Pour qui ? Responsables des Ressources Humaines Juristes en droit social Dirigeants d'Entreprise Directeur des Affaires Financières</p>
<p>9h00 – 12h30 avec pause de 10h30 à 11h00</p> <p>Préambule</p> <p>Les normes à instaurer par l'entreprise : le Protocole d'Accord Préélectoral, l'éventuel accord collectif sur la mise en place et/ou le fonctionnement du CSE, le Règlement Intérieur</p> <p>Le profil général de votre CSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le périmètre de mise en place ✓ le nombre de sièges et les missions générales selon l'effectif de l'entreprise ✓ les conséquences des évolutions d'effectif de l'entreprise ✓ la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et les commissions supplémentaires ✓ les représentants de proximité ✓ la durée et le nombre successif des mandats <p>Les moyens de votre CSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ le local et les moyens matériels ✓ la formation ✓ les deux budgets ✓ les heures de délégation ✓ les déplacements <p>La composition de votre CSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la délégation du personnel ✓ le secrétaire et le trésorier ✓ la présidence ✓ le représentant des organisations syndicales représentatives ✓ les autres participants <p>13h30 - 17h00 avec pause de 15h00 à 15h30</p> <p>Le fonctionnement de votre CSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la périodicité des réunions ✓ le recours à la visioconférence ✓ la convocation et l'ordre du jour ✓ le déroulement de la réunion et les modalités de vote ✓ la rédaction et les modalités d'affichage et/ou de diffusion du procès-verbal ✓ l'obligation de secret et de discrétion ✓ la CSSCT et les commissions supplémentaires <p>Les attributions de votre CSE</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ les consultations et informations récurrentes d'ordre public ✓ les consultations ponctuelles ✓ les délais de consultation ✓ la BDES ✓ le recours aux experts ✓ l'exercice du droit d'alerte 	

Vous quitterez la formation avec un support pédagogique constitué de l'intégralité des projets d'accord collectif et de Règlement Intérieur.